

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2023 DE LA LICENCE
MENTION LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
PARCOURS ANGLAIS FRANÇAIS POUR ETUDIANTS ETRANGERS

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR.

ARRÊTE n° 2023-153

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : Langues étrangères appliquées

Parcours : Anglais-français pour étudiants étrangers

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur De Poli, responsable de la licence mention LEA parcours Anglais-FLE	• MCF
➤ Monsieur Turpin	• PR
➤ Madame Arragain	• Prag

Article 2 : Publicité

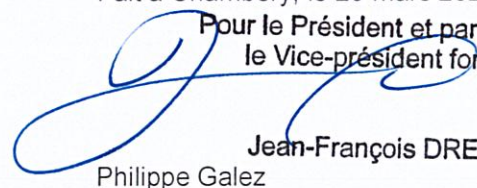
Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 20 mars 2023

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation



Jean-François DREUILLE
Philippe Galez